



# MUNICIPALITÉ D'UPTON

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

#### Relatif à une consultation publique

**Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2014-246 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'implantation de fermette et de déterminer des dispositions spécifiques aux usages publics et institutionnels» de ce qui suit :**

- 1- Lors de la séance régulière tenue le 4 mars 2014, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2014-246 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'implantation de fermette et de déterminer des dispositions spécifiques aux usages publics et institutionnels**».
- 2- Lors de la séance régulière tenue le 4 mars 2014, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « **Règlement numéro 2014-246 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'implantation de fermette et de déterminer des dispositions spécifiques aux usages publics et institutionnels 1**».
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 1 avril 2014 à 19H30** à la salle du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2014-246, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2014-246 consiste à encadrer l'implantation de fermette en usage complémentaire à l'habitation et de déterminer des dispositions spécifiques aux usages publics et institutionnels quant aux usages autorisés dans les cours.
- 5- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Donné à Upton, ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de mars de l'an 2014.**

**Cynthia Bossé**  
**Directrice générale**



# **M U N I C I P A L I T É   D ' U P T O N**

## **AVIS PUBLIC**

**Projet de règlement 2014-246 intitulé  
«Règlement numéro 2014-246 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'implantation de fermette et de déterminer des dispositions spécifiques aux usages publics et institutionnels»**

### **Certificat de Publication (Article 420)**

Je soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13H00 et 17H00 ce 6e jour du mois de mars 2014, à chacun des endroits suivants, à savoir :

1. au bureau municipal
2. à l'Église catholique;
3. dans l'édition d'avril 2014 du journal municipal «Le Bavard» (publiée en mars).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6e jour du mois de mars de l'an 2014.

Cynthia Bossé,  
Directrice générale  
Municipalité d'Upton